

**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE BEDFORD**

**Extrait du procès-verbal  
de la séance ordinaire du 2 août 1999**

---

Copie d'une résolution adoptée par les membres du conseil de la municipalité du Canton de Bedford lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 1999 à la salle du conseil. Étaient présents: Madame la conseillère Barbara Potvin, MM les conseillers Bernard Fontaine, Urbain Swennen et Gilles St-Jean.

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Jacques Longpré

La secrétaire-trésorière Louise Desautels était présente.

---

RÉSOLUTION NUMÉRO 990806

**ÉTUDE DE FUSION ENTRE LE CANTON  
ET LA VILLE DE BEDFORD**

Suite à l'étude faite conjointement avec le Canton de Bedford, la Ville de Bedford ainsi que le Ministère des affaires municipales, le conseil en est venu à la conclusion suivante :

**ATTENDU** que l'étude de fusion ne démontre aucun avantage à se fusionner à la Ville de Bedford;

**ATTENDU** que même à long terme nous y trouvons que des désavantages;

**ATTENDU** que les citoyens du Canton de Bedford bénéficient d'un taux de taxation inférieur à la moyenne et ne semble pas intéressés à aucun changement;


**IL EST PROPOSÉ** par Urbain Swennen  
**APPUYÉ** par Gilles St-Jean

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, le maire inclus.

De mettre fin au projet de fusion tel que proposé par le Ministère des affaires municipales et de garder le statu quo.

**ADOPTÉ**

Copie certifiée conforme  
ce 10<sup>e</sup> jour d'août 1999

  
Louise Desautels, sec.-trés.